COVALTRI INFO

Déc 2023 - **N°46**

LA SOLUTION POUR NOS DÉCHETS

Avec le SMITOM, j'agis pour mon environnement !

smitom DU NORD SEINE-ET-MARNE

ÉDITO du Président

J'ai souhaité que cette « Solution pour nos déchets » soit concrète, qu'elle évoque à chacun les enjeux majeurs du coût du traitement des déchets.

Des contraintes nous sont imposées comme la Taxe Générale sur les Activités Polluantes. En 2025, cette taxe sera de 65 €/Tonne enfouie et de 15 €/Tonne incinérée. Cette hausse impacte inéluctablement le coût de traitement des déchets. Sans compter l'inflation et le contexte mondial préoccupant : tous les indicateurs sont à la hausse.

Nous devons être volontaires et nous engager collectivement à pratiquer le tri, la prévention des déchets. La campagne sur les refus de tri, déjà engagée depuis quelques semaines, a pour objectif d'améliorer nos performances. Nos marges de manœuvre sont considérables.

Nous devons poursuivre les efforts déjà engagés en faveur d'une gestion vertueuse de nos déchets.

Trier c'est bon pour la planète et pour notre porte-monnaie !

C'est aussi l'occasion pour moi de vous souhaiter de bonnes fêtes.

Le Président du
SMITOM du Nord Seine-et-Marne
Pascal Hiraux

À LA UNE

STOP AUX ERREURS DE TRI QUI COÛTENT CHER !!!

Plus de 30 % **des déchets ménagers entrant sur le centre de tri ne sont pas des emballages.**
Ordures ménagères, textiles, pièces de voiture, verre : trop de déchets mis par erreur dans les bacs jaunes ou points d'apport volontaire.

Ces erreurs de tri nous coûtent cher collectivement car les déchets autres que les emballages ne sont ni triés ni recyclés. Une double peine pour chaque habitant car **chaque erreur de tri dans le bac jaune fait l'objet d'une double facturation** ▶ .

▶ **Coût de traitement du tri** puisque ces déchets ont transité sur la chaîne de tri ;

▶ **Coût de l'incinération** puisqu'ils reviennent pour être traités.

Sans compter le double transport, les risques pour les agents de la chaîne de tri qui sont amenés à être en contact avec des déchets dangereux pour leur santé et sécurité, les machines de tri qui se bloquent, des camions entiers qui doivent être déclassés compte tenu de la présence d'un nombre important d'indésirables (sacs poubelles, bidons d'huile...).

> Sur une prévision 2024 de 6 364 tonnes de refus de collecte sélective, c'est *1 million d'euros* jetés à a poubelle.

Ces erreurs de tri ne sont pas sans conséquence sur le coût de traitement des déchets ménagers et la taxe d'ordures ménagères. Le SMITOM du Nord Seine-et-Marne a donc lancé une campagne de communication sur l'ensemble de son territoire. Si chacun fait un effort, cela permettrait de maîtriser la hausse inéluctable à venir des coûts de traitement des ordures ménagères.

Il nous faut dire **STOP !**
ENSEMBLE, VEILLONS AU BON TRI DE NOS EMBALLAGES.

ZOOM SUR

LE BAC D'ORDURES MÉNAGÈRES d'un habitant du territoire (Chiffres 2022)

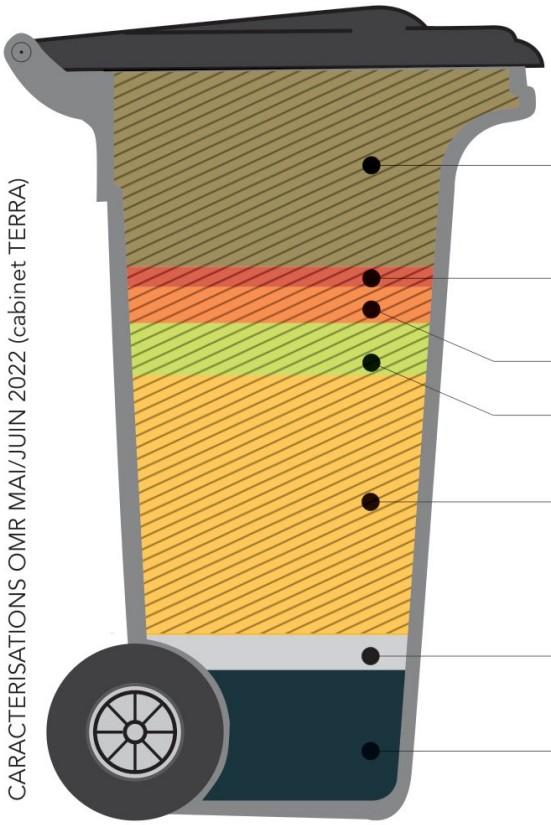

CARACTERISATIONS OMR MAI/JUIN 2022 (cabinet TERRA)

189 Kg

28 % Biodéchets (69 kg)
Restes alimentaires (épluchures, restes de repas...), produits alimentaires non consommés et déchets de jardin.

2 % Déchèteries (5 kg)
Petits électroménagers et déchets spéciaux.

4 % Textiles, chaussures, maroquinerie (11 kg)

8 % Verre (19 kg)

35 % Collecte sélective (85 kg)
Papiers et emballages en carton, en plastique, en métal et les briques alimentaires.

6 % Déchets combustibles et non combustibles (14 kg)
Emballages en bois, céramiques, plastiques (hors emballages).

17 % Textiles sanitaires (42 kg)
Couches, lingettes...

56 Kg

Ces résultats mettent en évidence qu'UNE GRANDE MAJORITÉ DES DÉCHETS (77 %) EST ÉVITABLE OU TRIABLE et n'a pas sa place dans la poubelle classique.

Emballages et papiers mal triés, verre non déposé dans les bornes d'apport volontaire...

CE SONT DES PERTES DE RECETTES AUPRÈS DES REPRENEURS ET DES ECO-ORGANISMES ESTIMÉES À PLUS DE 2 MILLIONS PAR AN.

Il nous faut mieux trier et poursuivre nos efforts !

Où les déposer ?

Restes alimentaires et déchets de jardin	→	Compostage
Petits électo-ménagers [1] et déchets spéciaux	→	Déchèteries
Textiles, chaussures et maroquinerie [2]	→	Bornes à vêtement
Bouteilles, pots et bocaux en verre	→	Borne à verre
Papiers et emballages ménagers	→	Bac jaune

Pensez également à la réparation [1] ou au don [2].

UN PEU D'HUMOUR DANS CE MONDE DE TRI

La campagne de communication drôle et décalée sur *les erreurs de tri*

Avec des performances de tri de l'ordre de 57 Kg d'emballages recyclables légers triés par habitant, les performances de tri des habitants du SMITOM du Nord Seine-et-Marne les placent parmi les meilleurs trieurs d'Île-de-France. Néanmoins et malgré la simplification du geste de tri opérée depuis 2019, de plus en plus d'erreurs de tri sont constatées dans les bacs jaunes.

DE QUELLES ERREURS DE TRI PARLE-T-ON ?

30 % : c'est la quantité de déchets constatée dans les bacs de tri et qui sont impropres au recyclage.

Ces erreurs peuvent être classées en deux catégories.

> Première catégorie d'erreurs : les objets qui ne sont pas des emballages et qui sont retrouvés de manière régulière dans la collecte : les petits électroménagers, les jouets, les textiles sanitaires et les vêtements. Aujourd'hui, seuls les papiers et les emballages se trient. Le reste n'a pas sa place dans ce contenant.

> Seconde catégorie d'erreurs : les emballages imbriqués les uns dans les autres ou jetés dans des sacs fermés. Les machines installées sur le centre de tri séparent les déchets par type de matériau grâce à des trieurs optiques. Elles affinent le geste de tri afin d'envoyer les emballages vers les filières de recyclage dédiées. Les emballages imbriqués ou enfermés dans des sacs, ne peuvent pas être correctement identifiés ; ils sont écartés du process et ne seront pas valorisés.

POURQUOI ÉVITER CES ERREURS ?

En mettant vos déchets dans le bon bac, vous limitez les trafics superflus de véhicules pour les acheminer vers la bonne filière de traitement et les manipulations inutiles.
Vous limitez les risques de blessure pour le personnel qui trie manuellement (seringues, verre...) même si aujourd'hui une grande partie du process est mécanisée.
Les emballages mal triés représentent un coût pour la collectivité. De plus, certaines erreurs peuvent endommager les équipements ou perturber le fonctionnement du centre de tri induisant des coûts pour la collectivité (incendie, explosion...).

LES QUATRE RÈGLES D'OR POUR BIEN TRIER :

#1 : Tous les papiers et les emballages se trient... pas les objets qui sont à jeter avec les ordures ménagères, en déchèteries ou à donner (ex : cassette VHS, CD-DVD, jouet, bassine, tuyau, vaisselle…).

#2 : Les emballages sont à déposer en vrac dans le bac jaune, surtout pas dans des sacs ;

#3 : Inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider ;

#4 : Il ne faut pas imbriquer les emballages les uns dans les autres.

En cas de doute :

Consultez le site : **www.consignedetri.fr** ou téléchargez l'application gratuite «guide du tri» de Citeo depuis votre smartphone ou posez vos questions sur : **trifacile@smitom-nord77.fr**

SEULS LES PAPIERS ET LES EMBALLAGES VONT DANS LE BAC DE TRI.

smitom DU NORD SEINE-ET-MARNE

smitom DU NORD SEINE-ET-MARNE

14 rue de la Croix Gillet
77122 Monthyon
Tél. : 01 60 44 40 03
contact@smitom-nord77.fr
SMITOMNORD77

■ Directeur de publication :
Pascal Hiraux, Président du SMITOM
■ Comité de rédaction :
Michelle Brun, Justine Barthe, Méhdi Le Mero.

En partenariat avec :
CITEO

COVALTRI INFO

Gazette n°4
Mars 2024

LA COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES : LE MOT DU PRÉSIDENT

En matière de collecte des déchets alimentaires, le prochain comité sera amené à se prononcer sur le scénario à retenir.
Ensuite, à la lumière des études financières demandées au collecteur COVED et attendues pour juin prochain, nous examinerons les modalités de financement du scénario retenu.

Les 3 scénarios proposés sont rappelés en page 3 de la présente gazette :
- Le scénario 3 repose sur un bac dédié que la majorité des habitants et élus ne veulent pas !
- Le scénario 1 paraît séduisant **pour le seul habitat pavillonnaire** mais va entrainer une explosion des coûts de traitement des déchets végétaux (dont le tonnage est en hausse) pour une quantité infime de déchets alimentaires.
- Ainsi, le scénario 2 nous paraît le plus raisonnable tant du point de vue technique que financier. Précisons que les coûts de ce scénario ne tiennent pas compte des composteurs. Il s'agit d'une estimation haute où tous les habitants vont à un point d'apport volontaire.

Et je vous rappelle que **nous n'avons toujours pas de centre de traitement agréé** sur notre territoire pour les déchets alimentaires.

SOMMAIRE

- FOCUS : qu'est ce qu'une caractérisation?
- DOSSIER : collecte des biodéchets
- L'actualité en bref
- Comparatif de la collecte du verre 2023/2022
- Reprise des déchets végétaux

POUR SUIVRE TOUTE L'ACTUALITÉ DU SYNDICAT
ABONNEZ-VOUS !

COVALTRI
Nous collectons pour valoriser votre tri !

FOCUS : QU'EST CE QU'UNE CARACTÉRISATION ?

Nous retrouvons encore trop de refus de tri dans les bacs de collecte sur notre territoire. Le taux de refus moyen sur l'année 2023 s'élève à 20,82%. Ce taux de refus est supérieur au taux de refus moyen de l'ensemble des caractérisations réalisées sur le territoire du SMITOM en 2023 (17,71%). Pour constater ces refus, nous parlons souvent de «caractérisation» chez COVALTRI77, mais savez-vous vraiment de quoi nous parlons? Il est temps de vous expliquer en détails le procédé de caractérisation sur une collecte d'emballages.

COMMENT SE DÉROULE UNE CARACTÉRISATION ?

Lorsqu'une caractérisation est prévue, un «échantillon» est prélevé dans un camion de collecte pour être analysé et trié. Les déchets prélevés sont déposés sur une plateforme tournant et le tri peut commencer. Une seule personne employée dans l'usine de traitement s'occupe de toutes les caractérisations et trie tous les déchets à la main et un par un. Ce tri prend environ 1h30. Les caractérisations ont lieu environ 3 fois par semaine.

L'agent chargé de faire le tri analyse chaque déchet et les répartit dans 14 caisses différentes :

- 2 pour les cartons
- Acier
- Aluminium
- Plastique PET incolore
- Plastique PET coloré
- Gros mag
- Bureautique (papier, cahier, etc)
- Plastique (sachet, film, etc)
- Petit aluminium (capsule, plaquette de médicament, etc)
- Tetrapack : emballage alimentaire
- Magazine
- Barquette et pot de yaourt
- Refus de tri

Les imbriqués vont directement dans les refus de tri. Les refus de tri que nous avons constatés sur cet échantillon sont en majorité des mouchoirs en papier, des objets électroniques, des bouchons en liège, un stylo, des CD, des magazines emballés dans du plastique, un pot de peinture, des sac poubelle, du pellet et du bois.

QUE DEVIENNENT CES DÉCHETS ?

Les caisses sont ensuite pesées individuellement. Le poids est noté, puis envoyé au SMITOM afin de calculer le pourcetage de refus de tri. Ce pourcentage est calculé en fonction du poids total de l'échantillon prélevé. Les déchets, une fois bien triés et les refus de tri séparés, retournent dans une benne de collecte sélective afin d'être recyclés dans l'usine de Villers Saint Paul. Les refus de tri, quant à eux, sont envoyés à l'incinération.

DOSSIER : COLLECTE DES BIODÉCHETS

RAPPEL DES SCÉNARIOS POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES.

1

Collecte en porte à porte des biodéchets (mélange des déchets alimentaires et déchets végétaux)

Conditions de mise en oeuvre : 58 000 foyers concernés
- 48 000 bacs à collecter
- 150 PAV à déployer sur le territoire pour 20% des foyers n'ayant pas de bac vert + achat de sacs krafts
- Collecte des déchets végétaux sur 12 mois

Coûts de collecte et de traitement - €HT:
- coût de collecte estimatif : 3 377 670 €
- coût de nettoyage des PAV : 23 400 €
- achat des sacs : 90 480 €
- **coût de traitement : estimé à 65 € la tonne (contre 35 € pour les seuls déchets végétaux) : soit 909 853 €**

Investissements :
- Acquisition de 150 PAV : 396 000 €
- Mise en place des PAV : 15 000 €

Soit un total de 411 000 €

2

Collecte des déchets alimentaires en points d'apport volontaire (PAV)

Conditions de mise en oeuvre : 58 000 foyers concernés
- 1 PAV pour 100 foyers soit un déploiement de 580 PAV sur tout le territoire
- Utilisation de 3 sacs kraft par semaine et par foyer.
- Estimatif de 30 kg par semaine et par PAV pour 40% d'utilisateurs (chiffres ADEME)

Coûts de collecte et de traitement - €HT:
- coût de collecte estimatif : 208 104 €
- coût de nettoyage des PAV : 90 480 €
- achat des sacs : 361 920 €
- **coût de traitement : estimé à 78 € la tonne (pour un tonnage estimé à 900 tonnes) : soit 70 200 €**

Investissements :
- Acquisition de 580 PAV : 1 531 200 €
- Mise en place des PAV : 58 000 €

Soit un total de 1 589 200 €

3

Collecte en porte à porte des déchets alimentaires en bac spécifique de 140L (avec cuve réductrice de 60L)

Conditions de mise en oeuvre :
-58 000 foyers concernés soit 48 000 bacs à distribuer
- 150 PAV à déployer sur le territoire pour 20% des foyers
- Utilisation de 3 sacs kraft par semaine et par foyer
- Estimatif de 1,5 kg par semaine et par foyer en PAV et 40 kg par an par foyer en porte à porte

Coûts de collecte et de traitement - €HT:
- coût de collecte estimatif : 1 137 980 €
- coût de nettoyage des PAV : 23 400 €
- achat des sacs : 904 800 €
- **coût de traitement : estimé à 78 € la tonne (pour un tonnage estimé à 3 978 tonnes) : soit 310 284 €**

Investissements :
- Acquisition de 150 PAV : 396 000 €
- Achat de bacs : 2 496 000 €
- Distribution : 1 555 200 €

Soit un total de 4 447 200 €

4 COMMUNES EN TEST POUR LE DÉPLOIEMENT DE LA COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES DE LEURS HABITATS

En complément de la mise a disposition des composteurs, **il est nécessaire que COVALTRI77 puisse proposer d'autres solutions aux résidents des centres bourgs et des habitats collectifs** pour la collecte de leurs déchets alimentaires.

Nous allons donc mettre en place des points d'apport volontaire sur **4 communes «tests» afin d'identifier les difficultés et apporter une réponse aux problématiques pressenties avant le déploiement sur tout le territoire.**
Une petite centaine de points d'apport volontaire seront déployée sur les communes de Guérard, la Ferté Sous Jouarre, Boissy le Chatel et Chailly en Brie.

Parmi les questions encore en suspens, figurent la **distribution des sacs kraft, ainsi que le lavage des conteneurs** (quels coûts? qui en a la charge? quelles organisation? etc).

L'ACTUALITÉ EN BREF

Intervention de COVALTRI77 au collège de Villeneuve-sur-Bellot

Le collège de Villeneuve sur Bellot a lancé au sein de son établissement un **projet de formation d'ambassadeurs du développement durable**, afin de passer au niveau 3 du label.
Des collégiens éco-délégués ont été élus par leurs camarades. **La thématique de la réduction des ordures ménagères et du tri sélectif est au cœur de leur projet.**
Le référent enseignement au développement durable du collège a fait appel à COVALTRI77 pour former ces éco-délégués.
La mission des agents de COVALTRI est de former ces jeunes éco-délégués aux gestes et aux consignes de tri du bac jaune afin de transmettre par la suite leur savoir aux plus jeunes. Le but étant d'aller dans les écoles primaires de leur commune pour sensibiliser les écoliers des environs.

Tenue de stand sur les marchés

Marché de la Ferté Gaucher le jeudi 23 novembre :
Pour la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD), nos agents se sont rendus sur le marché de la Ferté Gaucher en collaboration avec la ressourcerie des Deux Morin qui organisait une ressourcerie éphémère sur le thème de Noël, et le SMITOM Nord Seine et Marne présent pour parler du compostage. Le projet pour COVALTRI étant de sensibiliser les habitants au tri de leurs déchets, mais surtout au refus de tri, le gros point noir de nos collectes.

Atelier 2 en 1 : «Tout pour le linge» et «Tout pour les Fêtes»

Dans le cadre du PLPDMA, COVALTRI propose à ses adhérents et administrés de participer à des ateliers favorisant la réduction des déchets.

Atelier « Tout pour le linge » les 18 et 25 novembre à Lizy-sur-Ourcq :
Ces rendez-vous « Tout pour le linge » étaient composés de deux ateliers avec la réalisation d'une lessive en poudre, d'une lessive liquide et une initiation aux lessives de cendre et de lierre. Et dans un deuxième temps, la réalisation d'un filet multifonction pour le soin du linge délicat, et pour vos fruits et légumes en vrac.

19 personnes ont participé à cet atelier

Atelier « Tout pour la Fête » le 2 décembre au Marché de Noël de la Ferté Sous Jouarre :
En vue de Noël qui approchait à grand pas, deux ateliers étaient proposés sur le marché de Noël : confectionner les tissu-cadeaux japonais (Furoshiki) afin de remplacer astucieusement le papier-cadeau et une initiation à la sérigraphie douce pour personnaliser soi-même ses créations textiles avec des imprimés.

13 participants à l'atelier Furoshiki, et 8 à la sérigraphie.

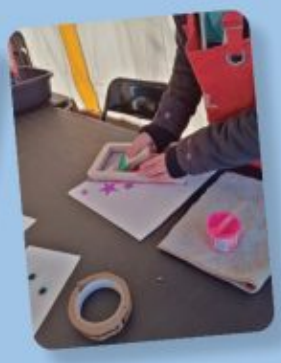

MAIRIE DE MAUPERTHUIS

14 bis rue du Parc
77120 MAUPERTHUIS

01.64.03.16.27

Nous contacter

Copyright 2025 Mairie de MAUPERTHUIS